



## Argent Retraite et curatelle

Par **Yzé**, le **10/02/2020** à **13:32**

Bonjour,

Mon amie est sous curatelle renforcée et sera retraitée ds 2 ans. La curatelle lui donne 70€ / semaine et sa retraite sera de 1200€, soit de 40€ / semaine ! Aura-t-elle la possibilité de garder les 70€ de la curatelle qui permettrait d'avoir 1200€/ mois plus 70€ tous les jeudis font 280€, donc 1480€ ?

Qu'en pensez vous ? Est-ce possible ?

Merci beaucoup de l'aider,  
Cordialement.